

## MARIAGE

Liste des documents à fournir pour le mariage civil

**Afin de vous éviter des déplacements inutiles, veuillez nous envoyer tous les documents en format pdf à [mariages@vdl.lu](mailto:mariages@vdl.lu) pour vérification.**

**La remise du dossier se fera uniquement sur rendez-vous et en présence des deux futurs conjoints.**

**Tous les documents provenant de pays hors de l'UE doivent être munis d'une APOSTILLE ou d'une légalisation de signature. Une exception existe pour les documents émis par une Ambassade.**

M / F	M / F	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Carte d'identité (UE) ou passeport valable
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Acte de naissance <u>datant de moins de 6 mois</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pays UE</u> : Acte de naissance national (copie intégrale) avec traduction assermentée (français, allemand ou anglais) <u>ou</u> acte de naissance multilingue (Modèle A) suivant la convention n° 16 de la <a href="#">Commission Internationale de l'Etat Civil</a></li> <li>• <u>Pays hors UE (Royaume-Uni et l'Irlande du Nord inclus)</u>: Acte de naissance national (copie intégrale) avec traduction assermentée (français, allemand ou anglais) et muni d'une <b><u>APOSTILLE ou légalisation de signature</u></b> selon la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Plus d'informations sur le site de la <a href="#">Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)</a></li> </ul>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Certificat de résidence, <u>datant de moins de 3 mois</u> , uniquement pour les personnes n'ayant pas leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg.
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Preuve de divorce : acte de mariage muni d'une mention de divorce, respectivement le jugement de divorce avec mention de l'entrée en force de chose jugée.
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Acte de décès du conjoint précédant
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Preuve de l'existence d'une déclaration de partenariat

○	○	<b>Certificat de capacité matrimoniale</b> (Ambassade) (<6 mois): Albanie, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Moldavie, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Suisse, Suède et Turquie.
○	○	<b><u>A fournir si pas de certificat de capacité matrimoniale</u></b> Certificat de célibat (<3 mois) <u>et</u> certificat de coutume (<6 mois) (extrait des lois et règlements du mariage dans le pays d'origine) (Ambassade)
○	○	<b>Ehefähigkeitszeugnis</b> (dernière commune de résidence) (<6 mois) Allemagne, Autriche, Une traduction de tous les documents en allemand est nécessaire. Pour l'Allemagne : L'état civil de Luxembourg pourra faire la demande auprès de la dernière commune de résidence en Allemagne.
○	○	États-Unis : Affidavit (Ambassade) (<6 mois)
○	○	Grande-Bretagne (<6 mois): Affirmation of Marital Status ou Certificate of No Impediment (Ambassade)

### **Avis important**

Date de la célébration du mariage

- La date et l'heure de la célébration du mariage sera fixée en commun accord avec l'officier de l'état civil lors du dépôt de toutes les pièces nécessaires à la publication du mariage. Un délai de 10 jours est à respecter après la publication de l'avis officiel.
- Les mariages civils sont célébrés les mercredis, jeudis et vendredis.

Témoins

- Le code civil ne prévoit pas de signature d'éventuels témoins.

Enfants

- S'il y a un enfant commun né avant le mariage, prière de le signaler à l'officier de l'état civil lors de la remise du dossier de mariage.

Cérémonie

- A l'occasion de la célébration des mariages civils à l'Hôtel de Ville, la famille et les amis sont les bienvenus pour fêter cet événement avec les mariés. Veuillez limiter le nombre d'invités à maximum 25 - 30 personnes.
- L'organisation de réceptions privées à l'Hôtel de Ville n'est pas autorisée.

Une liste des traducteurs assermentés établis à Luxembourg peut être consultée ici : [Ministère de la Justice - Liste des traducteurs et interprètes assermentés](#).